



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1328 Vienne, le 5 août 2021

Déclaration de l'UE sur la déclaration des co-présidents du groupe de Minsk

FINALE (368 mots)

1. L'Union européenne partage les préoccupations exprimées par les co-présidents du groupe de Minsk dans leur déclaration en date du 29 juillet à l'égard des multiples accrochages récemment survenus le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Elle déplore les pertes humaines et les blessés qu'ils ont occasionnés.
2. Face à la multiplication des incidents au cours des semaines écoulées, une désescalade immédiate est indispensable. L'Union européenne enjoint les Parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute provocation. Elle les appelle à prendre les mesures nécessaires pour réduire les tensions et prévenir tout risque d'escalade, et les invite à mettre pleinement en œuvre les engagements qu'elles ont pris de bonne foi.
3. L'Union européenne se fait à nouveau l'écho de l'appel des co-présidents du groupe de Minsk aux Parties en vue de reprendre aussitôt que possible le dialogue de haut niveau sous leur égide et d'agréer conjointement les différents paramètres permettant de mettre en œuvre, dans la durée, un ensemble de mesures de stabilisation, de réhabilitation et de rétablissement de la confiance.
4. A cet égard, l'Union européenne réitère son plein soutien au format de médiation du groupe de Minsk et de ses co-présidents pour parvenir à un règlement final global et durable. Elle se tient prête à y contribuer, y compris à travers le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud. L'Union européenne rappelle qu'elle est

prête à fournir son expertise, et son aide en matière de délimitation et de démarcation des frontières, ainsi qu'à soutenir les mesures de confiance indispensables, afin de progresser vers une paix et une prospérité durables pour le Caucase du Sud. L'Union européenne renouvelle aussi son soutien au représentant personnel de la Présidence en exercice et reste pour sa part pleinement mobilisée en faveur des efforts visant à instaurer une paix durable et à favoriser un développement prospère dans la région.

5. Pour conclure, l'Union européenne tient à remercier l'Ambassadeur Igor Popov pour l'engagement et la détermination qu'il a mis depuis 2010 au service de la recherche d'une solution négociée, globale et durable du conflit et salue la nomination de l'Ambassadeur Igor Khovaev à qui elle souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.